1588. LA

HARANGVE

FAICTE AV ROY,

PAR LE PREVOST DES Marchans de ceste ville de Paris, en l'assemblee des Estats, le dix-septiesme Octobre 1588.

18763

A PARIS,

Chez Michel Ioüin, ruë S. Iacques, à l'enseigne de la Souche.

M. D. LXXXVIII.

Auec permission.

14 pp
coll
ms

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

https://archive.org/details/laharangvefaicte00mart

LA HARANGVE FAICTE AV ROY, PAR LE Preuest des Marchans de ceste ville de Paris, en l'assemblee des Estats, le 17. Octobre 1588.

SIRE,

Ayant pleu à vostre Maiesté ouurir sõ cœur & ses saincctes intentions à son peuple & l'asseurer de sa charité vrayement paternelle, vos tres-humbles, tres-obeissans & tres-fidelles subiets du tiers estat, loüent premierement Dieu, qui a ietté ses yeux de miseri-

corde ſur nous en l'extremité de nos afflictions & apres rendent infinies graces à voſtre Maieſté, laquelle recogno ſſant la puiſſance ordonnee d'enhault pour regir ceſte tres-chreſtienne Monarchie par toute doulceur a daigné ſencliner à nos tres-humbles requeſtes ouyr nos griefs & doleãces & monſtrer vn ſingulier deſir de mettre ſon peuple en vigueur, auquel certes il ne reſte que la parolle encores bien foible & bien debile, (Sire) la bonté & clemence qui eſt née auec ceſte Maieſté que Dieu faict reluire en voſtre face, nous promet ce que nous auons requis & ſouhaitté auec tant de larmes & continuelles prieres, que voſtre Majeſté ſuyuãt les vœux qui luy a pleu en faire, & l'exemple de ſes anceſtres, leſquels elle eſgalle voire & ſurpaſſe en tou-

re pieté reſtablira noſtre ſaincte religion en ſon entier, par l'extirpation de toutes erreurs & hereſies, reglera & remettra tous les ordres alterez par l'iniure du temps en leur premiere forme, & donnera ſoulagement à ſon pauure peuple, ſans lequel nous pouuons dire auec verité, que nous ſommes menacez d'vne entiere deſolation & ruine de tout l'Eſtat. En quoy (SIRE) nous proteſtons de ne manquer nullement de noſtre tres-humble tres-fidelle & treſ-deuotieux ſeruice, & de n'y eſpargner nos propres vies, iuſques au dernier ſoſupir, ne les pouuant mieux employer que pour l'honneur de celuy lequel a reſpandu ſon ſang pour nous, & duquel nous n'attendons moins que ou la damnation eternelle ſi nouõs ctinuons en l'aduancement

de sa gloire, par des considerations de quelque prudence humaine, ou l'immortelle beatitude si constamment nous perseuerons à embrasser sa cause, & la foy & creance qu'il nous à laissé sur laquelle (SIRE) est fondee la perdurable fermeté de vostre tres-chrestienne Couronne, & sans laquelle elle ne peult en façon quelconque subsister.

Prononcee à genoux.

PRIERES A DIEV POVR LES ESTATS.

COMME il aye pleu au Roy conuoquer les Eſtats pour le bien & repos de ſon peuple au ſeruice de Dieu, & conſeruation de ſa Couronne: & à ceſte fin mander à tous Archeueſques & Eueſques de ce Royaume par ſes patentes de Blois, de diſpoſer tous ſes ſubiets de leurs dioceſes, à faire prieres à Dieu pour paruenir à ce bien : c'eſt la raiſon que nous nous mettions en debuoir de requerir à Dieu pardon de

noz fautes & offenſes, en intentiõ de nous amender à l'aduenir. Et à ceſte fin le prieront inſtamment de nous enſeigner à faire ſa ſaincte volonté: tellement attirer & eſleuer à ſoy noz penſees, deſirs & affections, que tout le cours de noſtre vie, puiſſions faire choſe qui luy aggree, & nous ſoit ſalutaire.

Prieres pour la foy & religion.

NOus le prierons pour l'accroiſſement & conſeruation de la foy & religion Catholique, vnion de ſon Egliſe, conuerſion des infidelles, extirpation des hereſies, & reductiõ des deuoyez en ſon troupeau & bergerie, à ce qu'eſtans tous vnis enſemble par ſon ſainct Eſprit, & lien d'eſtroitte charité, faſſions meſme profeſſion du Chriſtianiſ-

me, d'vn cœur, bouche, consentement & maniere pareille & conforme.

Pour l'Estat de l'Eglise.

NOus le prirons pour les Ministres de l'Eglise, tant en chef qu'es membres, specialement pour nostre sainct Pere le Pape, & pour reuerendissime Cardinaux, Archeuesques, Euesques, & autres Prelats de France : à ce qu'ils manient en telle loyauté le talent qu'il leur est commis, que le voyons multiplier à l'exaltation de son sainct nom, auancement de son Eglise, & exemplaires edification du peuple Chrestien.

Nous prirons pour tous ceux qui ont charge d'ames souz eux : à ce qu'il plaise à Dieu leur donner

l'addreſſe & cõduicte de ſon ſainct Eſprit, pour l'execution de leur miniſtere, à ce qu'en fin ils perçoiuent la moiſſon de leurs ſemences ſpirituelles, au ſalut de leur ame.

Nous prirons pour tous religieux, à ce qu'ils accompliſſent tellement leurs vœux & ſainctes promeſſes, qu'ils en obtiennent la grace de Dieu, & que participions à leurs prieres & bienfaits, & eux aux noſtres.

Pour le Roy.

NOus prierons pour le Roy treſchreſtien: à ce que dreſſans ſes deſſeins à la manutẽtion de la ſaincte foy Catholique, & ſoulagemẽt de ſes ſubiets, Dieu luy donne heureux accroiſſement en toute vertu, grandeur & proſperité.

Pour la Royne Mere.

NOus prierons pour la Royne Mere du Roy: à ce que Dieu la laisse si longuement en ce monde, qu'elle puisse par sa prudẽce ayder au Roy à composer tous les differens de son Royaume, à la deffence de la saincte foy Catholique, grandeur & accroissement de la Couronne & repos de la France.

Pour la Royne regnante.

NOus prierons pour la Royne: à ce que Dieu la conserue auec le Roy son espoux en bonne & indissoluble amitié, suscitation de lignee, heureuse prosperité, & augmentation de ses graces.

Pour tous les Princes Catholiques.

NOus prierons pour tous les Princes & Catholiques : à ce que Dieu les preſerue, & vniſſe enſemble en telle amitié & intelligẽce, que le Roy ſoit par tout obey, de eux ſoubs ſa grãdeur recogneuz & honorez comme appartient : & que le peuple ſe reſſentant de ceſte vnion & concorde puiſſe viure en paix auec Dieu & ſon prochain.

Pour le Conſeil du Roy.

NOus prierons pour le Conſeil du Roy: à ce que ceux qui ont ceſt honneur d'y eſtre appellez, prouuoyent ſi ſagement & en toute loyauté aux affaires publiques, que puiſſions veoir florir ce Royaume en vnion & foy & religion Catholique, auec ferme paix, ſans ſchiſme, diuiſion n'y partialité,

Pour la Iuſtice.

NOus prierons pour les Miniſtres de la Iuſtice: à ce qu'il plaiſe à Dieu leur communiquer les graces de ſon ſainct Eſprit, afin qu'elle ſoit nettement & droictement adminiſtree à vn chacun ſelõ ſa ſaincte volonté, ſans acception de perſonne, au bien & ſoulagement des bons, & punition exemplaire des mauuais.

Pour la Nobleſſe.

NOus prierons Dieu, qu'il vueille receuoir en ſa ſaincte protection la nobleſſe de France, & la rẽdre ſi affectionnee enuers le Roy ſon Prince naturel & ſeigneur ſouuerain (ſoubs l'auctorité duquel

elle porte le glaiue) que l'obeiſſance & force luy demeurent par tout, au bien & repos du public.

Pour la Gendarmerie.

NOus prierons pour la Gendarmerie, à ce que Dieu la preſerue de tout encombre, & face la grace de ſi bien s'employer au ſeruice du Roy, ſans oppreſſion de ſes ſubiets, qu'elle en reçoiue guerdon immarceſsible aux ſiecles des ſiecles.

Pour les Marchans Artiſans & Laboureurs,

NOus prierons Dieu pour tous Marchans, Artiſans & Laboureurs: à ce qu'ils puiſſent en ſeureté de leurs perſonnes, faire & exercer leurs eſtats à l'vtilité de la commune ſocieté, & qu'ils y profitent tellement, qu'ils acquierent biens eternels & perdurables en Paradis. Ainſi ſoit-il.

Acc 83-101(18)